



Frais de notaire rachat part indivision

Par **Florence69160**, le **05/03/2019** à **15:44**

Bonjour,

Mon mari et moi allons divorcer et je souhaiterais garder l'appartement. Nous nous entendons bien et souhaitons faire les choses à l'amiable. L'idée est que je puisse conserver l'appartement au niveau du crédit en le rachetant en mon nom seul. Nous sommes en indivision 50/50. Je souhaiterais donc racheter sa part mais j'ai du mal à évaluer le montant des frais de notaire qui vont en découler.

Pouvons-nous minorer l'estimation de l'appartement pour réduire les frais ?

Quel est le pourcentage qui sera appliqué ? Est-ce sur la totalité de la valeur de l'appartement ou seulement sa part (50%) ?

Il reste 110 k€ de crédit. L'appartement est estimé 170k€. Nous souhaiterions minorer cette estimation pour réduire les frais de notaire et bien sûr je verserais une soulte d'un comme un accord mais à part à mon futur ex-mari.

Merci par avance pour vos réponse,